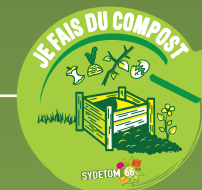


COMPOSTAGE

GUIDE PRATIQUE



LES 5 RÈGLES D'OR

OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR

QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR

QUELQUES CONSEILS UTILES

PROBLÈMES ET SOLUTIONS



Pour COMMANDER mon composteur
Je contacte ma commune ou
sur www.jefaisducompost.com

Composter ? ... C'est que du bon sens !

LES 5 RÈGLES D'OR

1 DEMARRER

Déposer au fond du composteur une couche de paille, d'herbes sèches ou de copeaux de bois pour faciliter l'aération



2 DIVERSIFIER

Diversifier les apports en alternant les déchets de jardin, de cuisine, grossiers et fins, 50% sec et 50% humide



3 COMPOSTER

Brasser, aérer et mélanger régulièrement le contenu du composteur



4 ENTRETENIR

Toujours s'assurer que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide



5 OPTIMISER

Broyer ou fragmenter les déchets de jardin les plus grossiers



www.jefaisducompost.com

10KG DE COMPOST = 1KG DE FUMIER

UN COMPOST NÉCESSITE 10 À 12 MOIS DE FERMENTATION

OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR



A l'abri du vent
(derrière une haie)

A un endroit ombragé
(sous un arbre...)

Au contact direct de
la terre ameublie

*(facilite la circulation
des organismes entre
le sol et les matières en
décomposition)*

Pour commander un composteur
*je contacte ma commune ou
sur www.jefaisducompost.com*

EVITER LES ENDROITS OÙ L'EAU POURRAIT STAGNER !

QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR

50%* DÉCHETS DE CUISINE (35kg/an/hab)



- ▷ Coquilles d'œufs écrasées
- ▷ Toutes les épluchures
- ▷ Restes de fruits et de légumes
- ▷ Sachets de thé
- ▷ Agrumes (coupés fins et en faible quantité)
- ▷ Marc et filtres de café
- ▷ Restes de repas (sans sauce)
- ▷ Coquillages broyés
- ▷ Algues

40%* DÉCHETS DE JARDIN (90kg/an/hab)



- ▷ Feuilles
- ▷ Tontes de pelouse (faible quantité)
- ▷ Tailles de haie
- ▷ Branchages de haie
- ▷ Fleurs et plantes coupées
- ▷ Mauvaises herbes sans graines
- ▷ Paille et foin
- ▷ Ecorces d'arbres

10%* AUTRES DÉCHETS



- ▷ Sciure et copeaux de bois
- ▷ Papiers et cartons (fragmentés)
- ▷ Essuie-tout sans produit d'entretien

*Variez les apports



INTERDITS

Mégots de cigarettes
Charbon de barbecue
Poussière d'aspirateur
Tous les matériaux non biodégradables
Déchets d'animaux domestiques
Déchets carnés, poisson
Laitages
Graines et noyaux

COUPEZ ET FRAGMENTEZ VOS DÉCHETS

QUELQUES CONSEILS UTILES



TEST DE LA POIGNÉE

Vérifier l'humidité de son compost

Prenez une poignée de compost et pressez-la :

- ▷ Si quelques gouttes perlent entre les doigts et que le matériau ne se disperse pas quand vous ouvrez la main, le compost a une bonne humidité.
- ▷ Si un filet d'eau s'en échappe, il est trop mouillé.
- ▷ Si rien ne coule et que le paquet se défait, il est trop sec. Arrosez le.



Compost de bonne qualité

APRÈS 3 MOIS D'ACTIVITÉ

Vous pouvez ajouter les déchets suivants :

- ▷ Huile de friture (faible quantité)
- ▷ Restes de repas hors viande et poisson

POUR UNE MEILLEURE DÉCOMPOSITION

Brasser son compost permet une meilleure décomposition de la matière.

Si vous déposez les déchets sans intervenir, ils vont se tasser, former une masse et se dégrader difficilement, à contrario, mélanger les apports permet d'oxygéner le compost. L'air et l'eau vont circuler, réactiver l'activité microbienne, qui se manifeste par une montée de la température, et permettre une dégradation des déchets plus rapide et efficace.

ASTUCE 1

Pour obtenir l'équivalent d'un terreau vendu en sac, il faut mélanger 1/3 de compost et 2/3 de terre.

ASTUCE 2

Fragmenter les matières déposées dans le composteur augmente la vitesse de décomposition

ASTUCE 3

Pour activer la décomposition de votre compost, utiliser de l'eau sucrée ou du purin d'ortie

ASTUCE 4

Ne pas mettre des végétaux malades dans le composteur

ASTUCE 5

En hiver la fermentation ralentit mais reprend au printemps

ASTUCE 6

Tous les mois mélanger tout le compost

PROBLÈMES ET SOLUTIONS



ODEUR D'OEUF POURRI

Excès d'humidité et
manque d'oxygène

- Ajouter des matières sèches
- Brasser et aérer le compost
- laisser le couvercle ouvert par beau temps pour favoriser l'évaporation



PRÉSENCE D'INSECTES (MOUCHE- RONS ET D'ANIMAUX

Fruits gâtés ou présence de
matières non recommandées

Recouvrir la surface du compost avec :

- Des feuilles
- Une couche de sciure
- Une couche de terre

TEMPS DE DÉCOMPO- SITION TROP LONG

Absence de
micro-organismes
et d'insectes

- Aérer > mélanger > broyer
- Test de la poignée (voir page précédente)
- Ajouter :
 - vers
 - ortie (en purin)
 - eau sucrée
 - fumier



PAS DE DÉ- COMPOSITION DE CERTAINS DÉCHETS

Matières introduites
trop grossières

Broyer et fragmenter ces matières afin de faciliter
l'action des micro-organismes

ODEUR D'AMONIAK

Excès de matières
azotées (notamment
tontes de pelouses)

Ajouter des matières riches en carbone

- Sciure
- Copeaux
- Paille
- Feuilles sèches



LE SYDETOM66



Le SYDETOM66, Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et autres déchets assimilés, regroupe les 226 communes du département des PYRENEES ORIENTALES, et a pour mission la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Le SYDETOM66 gère dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) l'UTVE de Calce et son centre de tri, il gère également en régie les quais de transfert et les plateformes de compostage de déchets verts du département.

L'ADEME



L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie a pour missions de :

- conseiller les collectivités publiques et soutenir leurs projets
- contribuer à sensibiliser tous les acteurs et à faire évoluer les comportements
- contribuer à la mise en œuvre du Plan National de Prévention de la production de déchets

Dans ce cadre, l'Agence a décidé d'apporter son soutien à la généralisation des plans et programmes locaux de prévention des déchets, ce qui contribuera à atteindre les objectifs nationaux établis dans ce domaine.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le Sydetom66 conduit un programme local de prévention des déchets pour le compte de 190 communes soit 194 844 habitants. Il contribue aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 23 juillet 2009 parmi lesquels « réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % pendant les cinq prochaines années », et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Suivez-nous



SYDETOM66
3 Boulevard de Clairfont - BP 50 029 - Bât. I
66351 Toulouges CEDEX 9
Tél : 04.68.57.86.86 - Fax : 04.68.57.98.73
Mail : sydetom66@sydetom66.com

► N°Vert 0 800 33 24 38

www.sydetom66.fr